

6+PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 JUIN 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 juin 2018 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Six (6) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2018-06-109**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 7- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement définissant les limites de vitesse dans les rues publiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- 8- Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
- 9- Appel d'offres public – Fourniture et installation de lumières de rues au DEL
- 10- Appel d'offres sur invitation – Camion neuf style « pick-up »
- 11- Appel d'offres public – Cueillette et transport des matières résiduelles
- 12- Adjudication d'un contrat – Marquage de chaussée
- 13- Adjudication d'un contrat – Camion dix roues neuf
- 14- Adjudication d'un contrat – Équipement à neige
- 15- Adjudication d'un contrat – Remorque avec benne chauffante basculante
- 16- Appui au Festival Western de St-Tite
- 17- Demande de soutien pour le démarrage d'un écocentre municipal
- 18- Droit de retrait d'une compétence – réseau de télécommunication et de fibres optiques
- 19- Représentations
- 20- Période d'information
- 21- Période de questions
- 22- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017
2018-06-110

Monsieur Luc Dostaler, maire, tel que requis par l'article 176.2.2. du Code municipal, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2018
2018-06-111

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2018 soient adoptés.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2018-06-112

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean- Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 328 321.04 \$.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2018-06-113

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et il dépose le projet de règlement séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DÉFINISSANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LES RUES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
2018-06-114

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement définissant les limites de vitesse dans les rues publiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et il dépose le projet de règlement séance tenante.

**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS
2018-06-115**

Considérant que des immeubles du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 14 juin 2018.

Considérant les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise madame Manon Shallow, greffière-adjointe à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES AU DEL
2018-06-116**

Considérant que la Municipalité envisage le remplacement d'un peu plus de 530 luminaires de rues au sodium par la technologie au DEL (diodes électroluminescentes).

Considérant que cette technologie va permettre des économies considérables vu son efficacité énergétique, sa durabilité et son faible coût de consommation électrique.

Considérant que pour réaliser ces travaux, il est requis de lancer un appel d'offres public, pour les services d'un entrepreneur électricien incluant la fourniture des luminaires au DEL.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de lumières de rues au DEL.

Adoptée

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
CAMION NEUF STYLE « PICK-UP »
2018-06-117**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est vu accorder une aide financière afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire.

Considérant que ce service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier, sera offert par le service incendie de notre Municipalité.

Considérant que les sommes allouées permettent l'achat de matériel et d'équipements et qu'il y a lieu de débiter les acquisitions.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion neuf style « pick-up ».

Adoptée

**APPEL D'OFFRES PUBLIC
CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2018-06-118**

Considérant que le contrat actuel de cinq (5) ans pour la cueillette et le transport des matières résiduelles avec « Récupération Tersol inc. » viendra à échéance le 31 décembre 2018.

Considérant les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le principe directeur du plan de gestion des matières résiduelles conjoint adopté par les trois (3) MRC du territoire, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières, qui consiste à favoriser une gestion territoriale des matières résiduelles dont une des orientations stratégiques est de détourner la matière organique de l'enfouissement.

Considérant que pour atteindre cette orientation, une des mesures proposées, soit la plus importante, consiste à l'implantation d'une collecte des matières organiques ce qui aura un impact sur le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour la cueillette et le transport de matières résiduelles pour un contrat d'un (1) an.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉE
2018-06-119**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée, qui a été transmis à quatre (4) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Lignco Sigma inc.	35 854,15 \$
- Marquage et Traçage du Québec inc.	27 439,50 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Marquage et Traçage du Québec inc. » soit acceptée pour la somme de 27 439,50 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CAMION DIX ROUES NEUF
2018-06-120**

Considérant l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion dix roues neuf.

Considérant la soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

- Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières Ltée	167 912,94 \$
---	---------------

Considérant que la soumission est conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la soumission de « Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières Ltée » soit acceptée pour la somme de 167 912,94 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – ÉQUIPEMENT À NEIGE
2018-06-121**

Considérant l'appel d'offres public pour l'achat d'un équipement à neige

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Larochelle Équipement inc.	126 059,81 \$
- Robitaille Équipement inc.	128 857,59 \$
- Garage Desfonds inc.	121 041,05 \$
- Équipements Lourds Papineau inc.	129 920,60 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Garage Desfonds inc. » soit acceptée pour la somme de 121 041,05 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – REMORQUE AVEC BENNE
CHAUFFANTE
2018-06-122**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une remorque avec benne chauffante, qui a été transmis à trois (3) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Cubex Ltd	54 388,92 \$
- Les Équipements Stinson	61 706,15 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la soumission de « Cubex Ltd » soit acceptée pour la somme de 54 388,92 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**APPUI AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE
2018-06-123**

Considérant que l'actualité récente tend à démontrer un fossé entre Montréal et les régions du Québec, voire entre les urbains et les ruraux, plus particulièrement à l'égard du traitement réservé aux animaux.

Considérant l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival Western de St-Tite (FWST) et la présentation de rodéos en général.

Considérant la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs nous paraît abusive et contraire à l'intention du législateur.

Considérant la désinformation véhiculée à travers les médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du FWST.

Considérant que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et que l'organisation du FWST met tout en œuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires consultés.

Considérant que de telles activités sont plutôt des célébrations de la vie animale, de sa beauté, de sa force et de sa nécessité.

Considérant que le FWST est reconnu depuis 50 ans comme un évènement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, et ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuie inconditionnellement l'organisation du Festival Western de St-Tite afin de s'assurer qu'elle poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;
- Que nous exhortons le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal nos milieux de vie, nos traditions et notre économie.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE DÉMARRAGE D'UN ÉCOCENTRE
2018-06-124**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a mis en place le Programme de soutien pour le démarrage d'un écocentre municipal pour les municipalités membres et pour le démarrage de nouveaux écocentres.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est membre de la RGMRM et qu'elle a la volonté d'établir un écocentre sur son territoire, visant ainsi à faciliter l'accès à des services de proximité qui correspondent aux réalités de récupération d'aujourd'hui.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire présenter une demande d'aide financière à la RGMRM pour le démarrage d'un écocentre sur son territoire en 2019.

Considérant que le conseil d'administration de la RGMRM a affecté, pour l'année 2018, une somme de 50 000\$ à ce programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel présente une demande d'aide financière à la RGMRM pour le démarrage d'un écocentre sur son territoire en 2019;
- Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'engage à respecter les conditions d'admissibilité du programme;
- Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande la somme de 57 550 \$, considérant la modalité de distribution de ce programme qui est fixée à 10\$ par habitant et tenant compte du décret de population 2018 (1213-2017) qui établit notre population au nombre de 5 755 habitants;
- Que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité la demande de soutien pour le démarrage d'un écocentre municipal.

Adoptée

DROIT DE RETRAIT D'UNE COMPÉTENCE – RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE FIBRES OPTIQUES 2018-06-125

Considérant que la MRC des Chenaux a déclaré son intention en vue d'exercer une compétence en matière de télécommunication par le développement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire.

Considérant que le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est déjà bien desservi en matière de télécommunication et de réseau de fibres optiques.

Considérant qu'une municipalité peut adopter une résolution pour exercer son droit de retrait en vertu de l'article 10.1 du Code municipal.

Considérant qu'avec un tel retrait la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne contribuera pas aux dépenses relatives à cette compétence et que son maire ne pourra pas prendre part aux délibérations ni au vote relativement à cette compétence.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avise la MRC des Chenaux qu'elle exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence en matière de télécommunication et de fibres optiques;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise par courrier recommandé à la MRC des Chenaux.

Adoptée

REPRÉSENTATIONS
2018-06-126

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil autorise les conseillers suivants à représenter la Municipalité :

Jacques Trépanier et Daniel Duchemin lors des assemblées générales de la SADC du Centre-de-la-Mauricie et du Fonds de développement économique Laprade St-Maurice qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018 à la Place Biermans de Shawinigan ;
- Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-06-127

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h30.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
